



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

N° 39/2024 – AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES D'UN ORGANISME BANCAIRE

Par délibération n°32/2024 du 29 Septembre 2024, le Conseil Municipal a donné autorisation à Madame Le Maire de solliciter un emprunt auprès d'un organisme bancaire afin de lancer les travaux de viabilisation pour le futur Lotissement Les Sablines.

La commune sollicite auprès du Crédit Agricole Provence Cote d'Azur un emprunt de 150 000 €.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :
Montant emprunté : 150 000 €
Taux fixe sur 15 ans : 3.67 %
Durée du prêt : 15 ans
Echéance trimestrielle constante
Frais de dossier : 300€
Coût financier : 45 726.70 €

Caractéristiques :



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



**CONSEIL
MUNICIPAL**

Base de calcul des intérêts : 30/360

Déblocage des fonds : Déblocage au 30 janvier 2025 au plus tard

Remboursement anticipé : Partiel ou total moyennant une indemnité actuarielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE de contracter un emprunt de 150 000€ auprès du Crédit Agricole aux conditions suscitées

AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUILGUES

